



Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 148 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride

Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport d'étape sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Exécution du budget au 30 septembre 2008	3
III. Information actualisées concernant les ressources nécessaires	12
IV. Décision que l'Assemblée générale devra prendre	18
Annexe	
Dépenses pour la période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2008.	19



Résumé

Le présent rapport d'étape porte sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09).

Dans sa résolution 62/232 B, l'Assemblée générale a ouvert, au titre du fonctionnement de l'Opération, un crédit d'un montant brut de 1 499 710 000 dollars pour cet exercice.

Les prévisions de dépenses de l'Opération pour l'exercice 2008/09 représentent un montant brut total de 1 499 710 000 dollars.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin 2009)

Catégorie de dépenses	Montant effectif des dépenses 1 ^{er} juil.-30 sept. 2008	Prévisions de dépenses 1 ^{er} oct. 2008- 30 juin 2009	Prévisions de dépenses (Total)
Militaires et personnel de police	144 731,5	502 488,7	647 220,2
Personnel civils	33 416,7	134 808,6	168 225,3
Dépenses opérationnelles	250 873,4	433 391,1	684 264,5
Montant brut	429 021,6	1 070 688,4	1 499 710,0
Recettes provenant des contributions du personnel	3 027,3	13 532,7	16 560,0
Montant net	425 994,3	1 057 155,7	1 483 150,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	429 021,6	1 070 688,4	1 499 710,0

Ressources humaines

Catégorie	Effectif Approuvé ^a	Déploiement prévu ^b (moyenne)	Postes pourvus (30 sept. 2008)	Plan de déploiement révisé ^c (moyenne)
Observateurs militaires	240	177	131	184
Contingents	19 315	15 301	8 590	13 272
Police des Nations Unies	3 772	3 304	1 879	2 454
Unités de police constituées	2 660	1 657	162	959
Personnel recruté sur le plan international	1 495	1 063	672	881
Personnel recruté sur le plan national ^d	3 415	2 417	1 700	2 300
Volontaires des Nations Unies	548	441	222	387
Postes de temporaire ^e				
Personnel recruté sur le plan international	59	59	24	49
Personnel recruté sur le plan national	40	40	6	31
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	–	5

^a Effectif maximum autorisé.

^b Effectif prévu dans le rapport du 30 mai 2008 du Comité consultatif (A/62/781/Add.14).

^c Chiffres fondés sur les prévisions mensuelles révisées concernant le nombre de postes pourvus et l'effectif autorisé et compte tenu du nombre de postes effectivement pourvus pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2008.

^d Administrateurs et agents des services généraux.

^e Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée devra prendre sont présentées à la section IV.

I. Introduction

1. Le budget relatif au fonctionnement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09), présenté dans le rapport du Secrétaire général du 9 avril 2008 (A/62/791 et Corr.1 et 2), représente un montant brut total de 1 699 710 000 dollars (montant net : 1 679 336 100 dollars). Il prévoit un effectif de 240 observateurs militaires, 19 315 hommes pour les contingents, 3 772 agents de la police des Nations Unies, 2 660 hommes pour les unités de police constituées et, pour le personnel civil, 1 554 personnes recrutées sur le plan international, 3 455 recrutées sur le plan national, ce dernier chiffre comprenant du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à savoir 59 personnes recrutées sur le plan international et 40 personnes recrutées sur le plan national, ainsi que 548 Volontaires des Nations Unies et du personnel fourni par des gouvernements (6 personnes). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au paragraphe 34 de son rapport du 30 mai 2008 relatif au projet de budget de la MINUAD (A/62/781/Add.14), a recommandé que l'Assemblée approuve l'ouverture d'un crédit de 1 699 710 000 dollars, étant entendu que serait présenté un rapport d'étape. Au même paragraphe, le Comité a recommandé que soit mis en recouvrement un montant brut de 849 855 000 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008.

2. L'Assemblée générale, par sa résolution 62/232 B du 20 juin 2008, a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 499 710 000 dollars (montant net : 1 479 336 100 dollars) au titre du fonctionnement de l'Opération pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, soit une réduction globale d'un montant brut de 200 millions de dollars par rapport au budget initialement proposé. Dans la même résolution, l'Assemblée a décidé de répartir entre les États Membres un montant de 849 855 000 dollars au titre du fonctionnement de l'Opération pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008.

3. Le présent rapport contient des informations sur l'exécution du budget au 30 septembre 2008 sur la base de crédits ouverts par l'Assemblée générale pour l'Opération dans sa résolution 62/232 B, sur le déploiement des effectifs, et sur les activités de fond et les activités d'appui pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2008, ainsi que des informations actualisées sur les ressources requises, y compris un plan de déploiement révisé et des prévisions de dépenses pour la période allant jusqu'au 30 juin 2009. On y trouvera aussi des informations sur la suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale et aux demandes et recommandations du Comité consultatif que l'Assemblée générale a approuvées.

II. Exécution du budget au 30 septembre 2008

4. Le présent chapitre fait le point de l'activité de l'Opération pendant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2008 et présente des informations, lorsqu'il y a lieu, sur les mesures que compte prendre l'Opération pendant la période prenant fin le 30 juin 2009.

A. Déploiement de la MINUAD

5. Au 30 juin 2008, l'effectif déployé par la MINUAD se composait de 7 839 militaires (164 observateurs militaires et 7 675 soldats des contingents) 1 838 policiers (1 694 agents de la police des Nations Unies et 144 d'unités de police constituées), ainsi que de 2 292 membres du personnel civil, ce qui représentait 40 % de l'effectif autorisé pour le personnel militaire, 29 % pour le personnel de la police et 41 % pour le personnel civil.

6. Pendant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2008, le Secrétariat a redoublé d'efforts pour appliquer un plan de déploiement renforcé. Pour en assurer l'application, il fallait assurer le transport au Darfour d'une quantité beaucoup plus grande de matériel appartenant aux contingents, tout en renforçant considérablement les moyens de génie nécessaires pour préparer l'arrivée des unités et de leurs équipements.

7. Les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies dans ces deux secteurs – accélérer le transport des marchandises jusqu'au théâtre de la Mission et renforcer les moyens de génie – continuent à se révéler extrêmement difficiles. S'agissant du transport de marchandises jusqu'au Darfour, le transport terrestre de matériel lourd s'est révélé très problématique pour des raisons propres au Darfour. Pendant la saison des pluies, en août et septembre, une seule route étant praticable, la MINUAD a réalisé trois convois, pour un total de 165 véhicules. L'un des convois, conduit par la police de la MINUAD et bénéficiant de la protection du Gouvernement, a mis huit jours pour parcourir les 800 kilomètres séparant El Obeid d'Al-Fasher. Étant donné que les camions à plateau porte-engins transportant le matériel lourd étaient trop larges pour les pistes de désert, sablonneuses, profondes et non pavées, le désensablement d'un véhicule pouvait prendre jusqu'à 24 heures.

8. De plus, le Darfour a été désigné zone de sécurité de phase IV à la suite de l'attaque du 8 juillet 2008 contre un convoi de la Mission, ce qui a eu pour effet de ralentir ses opérations, y compris les activités de déploiement. Inquiets pour leur sécurité, certains entrepreneurs locaux ont refusé de transporter le matériel de la MINUAD ou ont cherché à réduire les risques financiers en utilisant des véhicules mal entretenus et en employant des chauffeurs inexpérimentés, en particulier entre la base logistique des Nations Unies à El Obeid et le Darfour.

9. Outre le transport du matériel appartenant aux contingents et autres équipements, le second pilier de l'accélération du déploiement demeure l'amélioration des moyens de génie. À cette fin, des plans ont été élaborés pour accélérer le déploiement des trois unités de génie de la Mission, transférer certains moyens de génie militaire de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et, finalement, incorporer des moyens de génie léger lors du déploiement de tous les nouveaux bataillons. Après une période de planification et une fois obtenue l'approbation des pays fournisseurs de contingents, ces initiatives commencent maintenant seulement à être mises en place.

10. Malgré ces difficultés, l'effectif du personnel en uniforme de la Mission a été renforcé pendant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2008 et comptait à fin septembre 882 militaires et 203 agents de police supplémentaires, ce qui a porté à 45 % et 32 % de l'effectif total autorisé le pourcentage de postes effectivement pourvus pour ces deux catégories. Les préparatifs se poursuivent pour le déploiement avant fin 2008 au plus tard du personnel supplémentaire suivant

appartenant aux contingents : les éléments principaux de deux bataillons, deux unités de transport, une compagnie de génie, un hôpital de niveau II, un hôpital de niveau III, deux compagnies de logistique polyvalentes, une compagnie de réserve de secteur et une unité de reconnaissance de secteur. En outre, huit bataillons de l'ancienne Mission de l'Union africaine au Soudan doivent être renforcés de sorte qu'ils atteignent, conformément aux normes des Nations Unies, l'effectif de 800 personnes d'ici fin décembre 2008. S'agissant des unités de police constituées, trois unités supplémentaires seront déployées d'ici fin 2008 pour compléter les deux unités déjà déployées au 30 septembre. Les pays fournissant des policiers devant confirmer qu'ils sont prêts à déployer des unités de police constituées, conformément à leurs engagements, les efforts se poursuivent pour obtenir leur confirmation, dans le cadre de visites de prédéploiement par des représentants du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et de la Commission de l'Union africaine.

11. Les plans actuels prévoient un accroissement régulier du déploiement de sorte qu'environ 60 % de l'effectif autorisé de l'Opération soient en place d'ici fin décembre 2008 au plus tard et 80 % d'ici au 31 mars 2009, de sorte que l'effectif total autorisé soit déployé pour le 30 juin 2009 au plus tard.

12. Entre-temps, la MINUAD a pris des mesures concrètes pour surmonter les obstacles logistiques. Pour faciliter le trajet de 2 050 kilomètres séparant Port-Soudan du Darfour, l'Opération a passé des contrats supplémentaires avec des entreprises de transport routier, ferroviaire et aérien pour acheminer le matériel appartenant aux contingents et celui de l'ONU. Elle a notamment effectué une étude de marché sur place, qui lui a permis de trouver de nouvelles entreprises de transport ferroviaire et routier. Toutefois, le transport de fret par voie ferrée, tout en constituant une solution possible à long terme, est actuellement d'une capacité limitée : la voie unique entre El Obeid et Nyala ne permet de transporter que 50 à 60 conteneurs de Port-Soudan à Nyala sur une période de quatre semaines.

13. Pour accélérer le déploiement au Darfour du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU, le Département des opérations de maintien de la paix et la MINUAD ont obtenu l'accord du Gouvernement soudanais pour que la Mission puisse utiliser les aéroports d'Al-Fasher et de Nyala pendant un plus grand nombre d'heures. Le Gouvernement a également accepté que la Mission utilise le nouvel aéroport d'El Geneina, ce qui permettra de transporter le matériel prioritaire actuellement en attente à Port-Soudan et El Obeid. En outre, on a demandé à certains pays qui fournissent des troupes et des policiers de voir si le transport aérien direct de matériel du lieu de départ jusqu'au Darfour serait possible.

14. En raison de l'accroissement de la fréquence des vols et du volume du fret transporté qui en résultera, la MINUAD devra augmenter la capacité d'accueil des aéroports au Darfour, notamment par l'agrandissement des aires de trafic et le déploiement de matériel de manutention. À cet égard, le Gouvernement soudanais et la Direction de l'aviation civile soudanaise ont autorisé la MINUAD à remettre en état les aéroports d'Al-Fasher et de Nyala et à apporter des améliorations au nouvel aéroport d'El Geneina.

15. En ce qui concerne ses moyens de génie, la MINUAD a pris des dispositions pour accroître sa capacité pour la construction de camps, leur entretien, leur expansion et autres activités de génie essentielles. La stratégie de l'Opération à cet égard prévoit l'utilisation de tous les moyens disponibles, y compris les moyens de

génie militaire susmentionnés, le recours aux entreprises locales et régionales et ses propres ressources. La MINUAD est par ailleurs en pourparlers avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour qu'il renforce ses moyens de génie en ce qui concerne les services liés aux travaux de construction et à la gestion des projets.

16. Afin d'accroître la participation d'entreprises soudanaises et régionales au programme d'achats de la MINUAD, une campagne d'information a été lancée pour mieux faire connaître les besoins de la MINUAD dans ce domaine, en particulier dans le secteur du bâtiment. Dans le cadre de ce programme, plus de 500 entreprises locales et régionales ont été contactées par téléphone et une série de conférences a été organisée avec des entreprises de l'ensemble du Darfour et à Khartoum, y compris une conférence de fournisseurs tenue à Nyala le 27 août 2008, à laquelle ont participé de nombreuses entreprises. En outre, d'autres conférences auront lieu à Khartoum et à Doubaï en octobre et novembre 2008 pour lancer des appels d'offres à l'intention de fournisseurs régionaux.

17. D'autres initiatives ont été prises pour renforcer les moyens de génie militaire de l'Opération, notamment le transfert de 90 soldats du génie de la MINUS à la MINUAD, aura lieu dès l'achèvement des formalités. En outre, la Mission a demandé que tous les nouveaux bataillons qui seront déployés soient en possession de moyens de génie léger.

18. Le Darfour ayant été désigné zone de sécurité de phase IV, la MINUAD a dû prendre d'urgence des mesures de précaution qui ont eu un coût d'opportunité direct quant aux moyens qui devaient être consacrés au déploiement. Par exemple, la fortification du quartier général et des bases d'opérations en application des normes de la phase IV a conduit à revoir la répartition du matériel en privilégiant la défense des périmètres aux dépens des opérations de déploiement.

19. En ce qui concerne le personnel civil, le ralentissement du recrutement pendant la période achevée le 30 septembre 2008 reflétait les difficultés rencontrées par la Mission pour pourvoir les postes vacants vu l'extrême difficulté des conditions de vie et de travail au Darfour et les problèmes de sécurité. Ces difficultés ont été encore aggravées du fait de la désignation de la phase de sécurité IV, qui a ralenti les activités de recrutement en juillet et août. Néanmoins, 242 agents supplémentaires ont été déployés pendant la période allant du 1^{er} juillet au 30 septembre, ce qui a porté le taux d'occupation des postes à 47 % du total approuvé pour le personnel civil. En outre, 248 personnes recrutées sur le plan international et 168 Volontaires des Nations Unies ont été sélectionnés et devraient être déployés prochainement.

20. Les activités de recrutement s'étant normalisées, on pense que les postes de personnel civil seront pourvus plus rapidement à compter d'octobre 2008. La Mission, ayant été autorisée à recruter du personnel sur le plan international jusqu'à la classe D-1 pour les activités de fond comme pour les activités d'appui, est parvenue à pourvoir 75 % des postes de niveau élevé pour les activités d'appui et 53 % des postes de niveau élevé pour les activités de fond à fin septembre 2008. L'équipe de la Mission chargée du recrutement a également procédé à la prospection de candidats auprès du personnel international de missions qui sont en train de réduire leurs effectifs, notamment la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) et la Mission des Nations

Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). À ce jour, une soixantaine de personnes qui avaient été recrutées sur le plan international par la MINUK et la MINUNEP ont été recrutées de cette manière.

21. S'agissant du personnel recruté sur le plan national, l'Opération a procédé à un vaste programme de publicité et d'information à l'aide de tous les moyens disponibles : journaux locaux, stations de radio locales et tableaux d'affichage des organisations non gouvernementales.

22. Étant donné le haut niveau d'insécurité, la MINUAD a accéléré la mise en place des normes minimales de sécurité opérationnelle et des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile qui devrait être achevée le 30 juin 2009 au plus tard. Elle a également entrepris de construire des logements pour 60 % au maximum du personnel recruté sur le plan international et des agents de la Police des Nations Unies, au lieu de 30 %, comme on l'envisageait précédemment.

23. D'autres initiatives ont été prises pour aider le personnel de l'Opération à résister au stress induit par l'insécurité de l'environnement dans lequel fonctionne la Mission, notamment en affectant des sociopsychologues à chacun des bureaux régionaux pour conseiller le personnel et en mettant en place un vaste programme de détente et de loisirs.

B. Aperçu des activités

Activités de fond

24. À la suite de son arrivée au Soudan le 25 août 2008, le nouveau Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour s'est entretenu pour la première fois avec des hauts représentants du Gouvernement soudanais à Khartoum et à Juba ainsi qu'avec des hauts fonctionnaires des trois États du Darfour. Le Gouvernement soudanais s'est engagé à coopérer avec le Médiateur en chef et s'est dit déterminé à trouver rapidement une solution politique à la crise du Darfour. Le Médiateur en chef a également rencontré des représentants des mouvements rebelles, des personnes déplacées, des chefs tribaux et des organisations non gouvernementales à Al-Fasher, Nyala et El Geneina.

25. En collaboration avec plusieurs fonds et programmes des Nations Unies, la MINUAD a organisé une série d'ateliers de formation et de renforcement des capacités consacrés aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à la police de proximité, à l'intention des forces de police des mouvements, des cheiks et *oumdas* (chefs tribaux) et des personnes déplacées. Les personnes qui ont suivi cette formation sont autorisées à participer aux patrouilles de police de la MINUAD dans leur propre localité ou camp. Des femmes vivant dans des camps de personnes déplacées ont également reçu une formation, assurée par des conseillers pour l'égalité des sexes de la composante police de la MINUAD, concernant les activités productrices de recettes, la violence sexiste et la santé.

26. La MINUAD continue de suivre la situation en ce qui concerne les violations des droits de l'homme et de dialoguer avec les autorités locales et autres parties prenantes. En coopération avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme et l'organe judiciaire du Darfour-Sud, elle a organisé un séminaire sur le droit à un procès équitable et les normes applicables en la matière à l'intention des juges et des avocats.

27. La composante affaires civiles de l'Opération a continué de sensibiliser la société civile, y compris les associations féminines, les administrations locales, les milieux universitaires et d'autres groupes de la société darfourienne, au processus de paix et aux initiatives locales de règlement des conflits. La MINUAD a organisé des ateliers et des stages de formation afin que les groupes de la société civile darfourienne jouent un rôle plus actif, sur le terrain, dans le rétablissement de la paix, le développement et le respect de la légalité. En outre, 32 projets à effet rapide ont été approuvés et six d'entre eux sont en cours de réalisation.

Opérations militaires et de police

28. En ce qui concerne les activités menées dans le domaine de la sécurité, l'Opération a continué d'effectuer des patrouilles destinées à établir la confiance, des patrouilles d'escorte et des patrouilles d'enquête, l'accent étant mis sur la liberté de passage des secours humanitaires et la protection des convois. Les conseillers pour les questions de police de la MINUAD ont effectué des patrouilles de surveillance et se sont rendus dans des centres de police de proximité et des postes de police gouvernementaux dans l'ensemble du Darfour. Le personnel militaire et de police de l'Opération a maintenu une présence continue dans le camp de déplacés de Kalma, l'objectif étant de reproduire ce modèle ailleurs lorsque les ressources le permettront. L'Opération a également intensifié ses patrouilles autour du camp de déplacés de Zam Zam à la suite des incidents qui y étaient survenus.

Activités d'appui

29. Les défis particuliers que présente le Darfour, en particulier son éloignement, le climat aride, le manque aigu de moyens de communication, l'insuffisance des infrastructures, l'insécurité généralisée et la longueur des itinéraires terrestres de transport et de ravitaillement depuis Port-Soudan, continuent de façonner le dispositif d'appui de la MINUAD.

Gestion de l'eau et assainissement

30. Le manque d'eau au Darfour demeure un problème pour les opérations de la MINUAD. L'Opération a chargé des entreprises locales de réaliser les études géologiques et géophysiques nécessaires et de forer des puits dans les trois secteurs. En outre, l'Opération dispose d'une compagnie de génie militaire dotée de l'équipement nécessaire pour faire des forages supplémentaires. Cependant, les pluies gênent la réalisation des études et le repérage des sites de forage.

31. L'Opération entend recycler toutes les eaux usées à des fins autres que pour l'approvisionnement en eau potable. On s'emploie actuellement avec l'appui des autorités locales à trouver des sites pour l'élimination des eaux usées à distance sûre des camps et la gestion des eaux dans tous les camps a été améliorée au cours de la période considérée. Par exemple, au camp de Zam Zam, environ 80 % des eaux usées sont recyclées.

Installations et infrastructures

32. Un levé d'étude des anciens camps de la Mission de l'Union africaine au Soudan a confirmé qu'il était nécessaire de les remettre en état dans les plus brefs délais. À cette fin, la MINUAD a entrepris des travaux de réaménagement pour régler les problèmes les plus urgents, notamment le respect des normes minimales

de sécurité opérationnelle. Les normes des Nations Unies seront appliquées progressivement dans ces camps. Les ouvrages de génie civil réalisés dans les quatre grands camps d'Al-Fasher, de Nyala, d'El Geneina et de Zalingei ont été confiés à l'entreprise de bâtiment et travaux publics Pacific Architects and Engineers, dont le contrat a pris fin en octobre 2008, alors que les travaux en étaient à divers stades d'avancement (entre 60 % et 80 %). L'Opération poursuit actuellement les travaux en ayant recours à des entreprises locales, aux moyens de génie militaire et à ses ressources internes.

33. Les travaux de construction des nouveaux camps suivront un plan en trois étapes : a) plan à court terme jusqu'à décembre 2008; b) plan à moyen terme de janvier à juin 2009; et c) plan à long terme de juillet 2009 à juin 2010.

34. Le plan à court terme prévoit la mise en place d'un camp rudimentaire, à savoir la préparation du terrain, la mise en place de matériel pour la défense des périmètres, le repérage des points d'eau et la construction de latrines. À moyen terme, les installations seront améliorées grâce au renforcement des dispositifs de défense et à la construction de salles d'eau en dur, de fosses septiques, de cuisines et de réfectoires. Par la suite, conformément au plan à long terme, chaque camp sera mis aux normes des Nations Unies avec la construction de logements en dur.

Transports terrestres

35. Des équipes d'entretien mobiles s'occupent des réparations dans l'ensemble de la zone de la mission, assurant des services tels que le remplacement des batteries, des pneus et d'autres pièces de rechange. Différentes solutions sont envisagées en vue de redéployer du personnel en qualité de mécaniciens et de chauffeurs, afin de résoudre certains des problèmes liés aux conditions difficiles et à la longueur des itinéraires de ravitaillement. En outre, des tractations sont en cours pour conclure des contrats d'entretien à long terme.

C. Suite donnée aux demandes formulées par l'Assemblée générale et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Rations

36. Au paragraphe 16 de son rapport (A/62/781/Add.14), le Comité consultatif a indiqué qu'il y avait lieu de procéder, à titre prioritaire, à un examen des différentes possibilités qui permettraient de dégager les solutions les plus efficaces s'agissant de la fourniture de rations aux contingents et aux unités de police constituées, notamment en ce qui concernait le transport des rations, et d'en communiquer les conclusions à l'Assemblée générale dans le cadre du rapport d'étape.

37. La procédure de passation du marché relatif à la fourniture de rations à long terme est presque achevée. Le nouveau contrat devrait prendre effet le 26 janvier 2009 pour une période initiale de deux ans qui pourra être prolongée. Actuellement, les rations sont transportées par voie aérienne en raison des conditions de sécurité. Si la situation s'améliore, la voie terrestre pourra être envisagée de nouveau. Toutefois, compte tenu de l'absence d'infrastructure, le transport des rations par voie aérienne restera nécessaire pendant la saison des pluies.

Déploiement des moyens aériens

38. Au paragraphe 30 du même rapport (A/62/781/Add.14), le Comité consultatif a recommandé que le rapport d'étape contienne une mise à jour sur le déploiement des appareils.

39. Au 30 septembre 2008, la MINUAD disposait de 27 hélicoptères et 3 avions basés dans des aéroports du Darfour. Elle partageait en outre deux avions basés à Khartoum avec la Mission des Nations Unies en Somalie. Au cours du mois de septembre, les appareils suivants sont arrivés à Khartoum et dans la zone de la mission :

a) Un hélicoptère MI-26 a été agréé par la Direction de l'aviation civile soudanaise et est basé à l'aéroport d'Al-Fasher en raison du manque de place à l'aéroport de Nyala, sa base d'opération principale;

b) Un avion MD-38 est arrivé à Khartoum et doit encore obtenir l'agrément de la Direction de l'aviation civile et des services de douane.

40. Pour accélérer le déploiement, des appareils gros porteurs supplémentaires serviront à transporter du matériel depuis El Obeid et Port-Soudan vers le Darfour. La flotte ainsi reconfigurée compte quatre avions-cargos IL-76 et quatre hélicoptères M-26, contre deux avions IL-76 et deux hélicoptères MI-26 inscrits précédemment au budget de l'exercice 2008/09. On prévoit que ces appareils seront opérationnels entre décembre 2008 et mars 2009.

Partenariats, équipe de pays, coordination et coopération entre missions

41. Au paragraphe 33 de son rapport (A/62/781/Add.14), le Comité consultatif a recommandé qu'une description détaillée des faits nouveaux concernant la coordination et la collaboration entre la MINUAD, les autres missions déployées dans la région et l'équipe de pays des Nations Unies soit fournie dans le rapport d'étape.

42. Des mécanismes de liaison efficaces ont été mis en place entre l'Opération et l'équipe de pays au Darfour. Il convient de noter que l'arrivée du Coordonnateur adjoint de l'action humanitaire à Al-Fasher, où il est désormais installé de manière permanente, a aidé à établir un dialogue permanent de haut niveau entre l'Opération, la Mission des Nations Unies en Somalie et les organisations humanitaires travaillant au Darfour.

43. En outre, un système officiel d'arrangements de liaison complémentaires a été créé afin d'exploiter autant que possible les synergies entre la MINUAD et l'équipe de pays et de faciliter l'échange d'informations et le choix des priorités pour l'action menée par l'Opération et les opérations humanitaires. À cette fin, le Coordonnateur adjoint participe aux réunions de l'équipe de direction de la MINUAD, tandis que le chef du Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire participe aux réunions de l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire qui portent sur la planification opérationnelle et le choix des priorités. En tant que responsable désigné pour le Darfour, le Représentant spécial conjoint travaille en étroite collaboration avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire ainsi qu'avec le Coordonnateur adjoint de l'action humanitaire afin de faciliter les opérations humanitaires et de veiller à ce que les priorités de tous les acteurs soient cohérentes.

44. Des mécanismes efficaces de coordination entre civils et militaires ont été institués après que les directives à cet effet ont été arrêtées définitivement par le Représentant spécial adjoint et la MINUAD. Une formation à la coordination des opérations civiles et militaires est désormais fournie à tous les fonctionnaires civils nouvellement recrutés par l'Opération. Les systèmes d'échange d'informations avec la communauté humanitaire ont également été améliorés à mesure que la police de la MINUAD a étendu sa présence dans l'ensemble de la zone de responsabilité de l'Opération.

45. Le Groupe de liaison pour l'assistance humanitaire a entrepris de sensibiliser les parties en présence, notamment le Gouvernement soudanais et les mouvements, à la protection des droits des enfants et au problème du recrutement d'enfants dans les forces armées. Une équipe spéciale pour les enfants touchés par les conflits armés au Darfour a été constituée afin de faire avancer ces initiatives prioritaires. Le Groupe consultatif sur l'égalité des sexes de la MINUAD a élargi son champ d'action, conformément à la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité.

46. En ce qui concerne la coopération entre l'Opération et la Mission des Nations Unies en Somalie concernant les activités d'appui, les deux missions ont signé en juillet 2008 un mémorandum d'accord sur les services communs, notamment la répartition de l'espace et les locaux communs, les services de sécurité, la gestion de la flotte aérienne et l'utilisation des appareils, les opérations de contrôle des mouvements, la gestion des biens, les transports, les services médicaux, les transmissions et les services informatiques.

47. La coopération avec la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) comprend l'échange régulier d'informations sur des questions de sécurité régionale et l'échange de données d'expérience concernant le contrôle du respect des droits de l'homme.

Examen de la structure et des effectifs de l'Opération

48. Dans sa résolution 62/232 A du 22 décembre 2007, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'examiner la structure de l'Opération, ainsi que la répartition et la classe des postes, quand le personnel serait déployé, à la lumière de la charge de travail effective et de l'expérience acquise, et de tenir compte des résultats de cet examen continu dans les prochains budgets qu'il présenterait. Cette demande a été réitérée par le Comité consultatif dans son rapport (A/62/781/Add.14), qui a été approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 62/232 B. En outre, au paragraphe 23 du même rapport, le Comité consultatif a recommandé que le rapport d'étape fasse le point sur l'examen des effectifs de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation à la suite de la nomination du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour.

49. Lorsque la zone de la mission est passée en phase de sécurité IV, en juillet 2008, plus de 300 fonctionnaires ont été transférés à Entebbe et El Obeid et le recrutement a été suspendu pendant plus d'un mois. De ce fait, la MINUAD a été dans l'incapacité d'examiner ses effectifs à la lumière de la charge de travail effective et de l'expérience acquise.

50. Vu le retour des fonctionnaires transférés et la reprise du recrutement, l'Opération sera en mesure d'examiner la structure des effectifs afin de s'assurer qu'elle est alignée sur les besoins opérationnels. À cet égard, un comité d'examen

de la structure des effectifs va être créé et les conclusions de ses travaux seront présentées dans le cadre du projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2010/11.

51. Dans l'intervalle, une évaluation préliminaire de la structure des effectifs et des ressources nécessaires en la matière a été réalisée pour répondre aux besoins les plus pressants, afin de faciliter et d'accompagner le déploiement de la MINUAD. Cette évaluation a fait ressortir la nécessité de renforcer les fonctions d'administration et de gestion des contrats dans les bureaux régionaux. L'Opération doit également renforcer ses moyens en ce qui concerne les transports terrestres : elle doit faire face à des besoins importants pour l'entretien des véhicules en raison du mauvais état des routes et des conditions météorologiques difficiles au Darfour. Par ailleurs, la structure des effectifs de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation et son dispositif d'appui sont actuellement passés en revue et les ajustements qu'il conviendra d'apporter concernant les effectifs et les ressources nécessaires seront présentés dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10. Compte tenu des pouvoirs qui lui sont délégués, la MINUAD prendra rapidement des mesures pendant l'exercice en cours afin de répondre aux besoins, en transférant des postes du quartier général de l'Opération aux bureaux régionaux et en pourvoyant les postes vacants. Ces ajustements seront régularisés dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10.

III. Informations actualisées concernant les ressources nécessaires

A. Plan de déploiement révisé

52. Le calendrier de déploiement révisé du personnel militaire, de police et civil, qui figure au tableau 1, tient compte de la situation au 30 septembre 2008 et des prévisions relatives à la période s'écoulant jusqu'au 30 juin 2009. Des informations détaillées sont présentées aux paragraphes 5 à 23 du présent rapport.

Tableau 1
**Plan de déploiement révisé pour la période du 1^{er} juillet 2008
 au 30 juin 2009**

(Effectifs)

	<i>Plan 2008/09^a</i>		<i>Plan révisé 2008/09</i>			
	<i>Moyenne</i>	<i>30 sept. 2008</i>	<i>Postes pourvus</i>		<i>Prévisions</i>	
			<i>31 déc. 2008</i>	<i>31 mars 2009</i>	<i>30 juin 2009</i>	<i>Moyenne^b</i>
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	177	131	180	180	240	184
Contingents	15 301	8 590	13 424	16 346	19 315	13 272
Police des Nations Unies	3 304	1 879	2 100	2 850	3 772	2 454
Unités de police constituées	1 657	162	700	1 400	2 660	959
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	1 063	672	830	1 045	1 281	881
Personnel recruté sur le plan national ^c	2 417	1 700	2 196	2 656	3 176	2 300
Volontaires des Nations Unies	441	222	371	521	548	387
Postes de temporaire ^d	99	30	99	99	99	80
Personnel fourni par des gouvernements	6	–	6	6	6	5

^a Effectif prévu dans le rapport du Comité consultatif du 30 mai 2008 (A/62/781/Add.14).

^b Chiffres fondés sur les prévisions mensuelles révisées concernant le nombre de postes pourvus et l'effectif autorisé et compte tenu du nombre de postes effectivement pourvus pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2008.

^c Administrateurs et agents des services généraux.

^d Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

53. Des abattements pour délais de déploiement et de recrutement ont été appliqués au plan de déploiement révisé aux fins de l'estimation des dépenses directement liées au déploiement du personnel (voir tableau 2). Ces abattements tiennent compte d'éventuelles dérives dues à des facteurs externes, tels que la situation en matière de sécurité, la constitution des forces et les capacités des fournisseurs et sous-traitants.

Tableau 2
Abattements pour délais de déploiement, par catégorie de personnel
(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Plan initial 2008/09^a</i>	<i>Plan révisé 2008/09</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	15	5
Contingents	30	20
Police des Nations Unies	30	20
Unités de police constituées	30	20
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	30	25
Personnel recruté sur le plan national ^b	30	25
Volontaires des Nations Unies	30	25
Postes de temporaire ^c	30	25
Personnel fourni par des gouvernements	20	25

^a Conformément au budget approuvé pour 2008/09, compte tenu de la réduction de 200 millions de dollars.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Prévisions de dépenses

Tableau 3
Dépenses prévues pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009
(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses effectives 1^{er} juill. au 30 sept. 2008 (1)</i>	<i>Dépenses prévues 1^{er} oct. au 30 juin 2009 (2) (3) = (1) + (2)</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	1 856,6	8 261,9 10 118,5
Contingents	109 611,2	364 254,2 473 865,4
Police des Nations Unies	22 660,4	88 861,4 111 521,8
Unités de police constituées	10 603,3	41 111,2 51 714,5
Total partiel	144 731,5	502 488,7 647 220,2
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	23 970,8	84 544,6 108 515,4
Personnel recruté sur le plan national	6 512,3	29 164,2 35 676,5
Volontaires des Nations Unies	1 918,5	14 165,8 16 084,3

Catégorie	Dépenses effectives	Dépenses prévues	
	1 ^{er} juill. au 30 sept. 2008 (1)	1 ^{er} oct. au 30 juin 2009 (2)	(3) = (1) + (2)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 015,1	6 934,0	7 949,1
Total partiel	33 416,7	134 808,6	168 225,3
Dépenses opérationnelles			
Personnel fourni par des gouvernements	–	211,8	211,8
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	–	537,4	537,4
Voyages	782,6	4 853,8	5 636,4
Installations et infrastructures	77 839,9	188 493,2	266 333,1
Transports terrestres	9 339,3	31 258,1	40 597,4
Transports aériens	128 576,6	98 748,5	227 325,1
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Transmissions	9 989,5	33 326,6	43 316,1
Informatique	4 784,2	19 616,8	24 401,0
Services médicaux	6 046,2	8 497,2	14 543,4
Matériel spécial	1 330,0	787,3	2 117,3
Fournitures, services et matériel divers	12 185,1	44 060,4	56 245,5
Projets à effet rapide	–	3 000,0	3 000,0
Total partiel	250 873,4	433 391,1	684 264,5
Total brut	429 021,6	1 070 688,4	1 499 710,0
Recettes provenant des contributions du personnel	3 027,3	13 532,7	16 560,0
Total net	425 994,3	1 057 155,7	1 483 150,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	429 021,6	1 070 688,4	1 499 710,0

54. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2008/09, d'un montant brut de 1 499 710 000 dollars, comprennent les dépenses engagées au 30 septembre 2008 dont le montant brut s'élève à 429 021 600 dollars. Une explication des dépenses effectives figure à l'annexe au présent rapport.

55. Les montants prévus doivent notamment financer les objets de dépense suivants :

a) Le transport par voie aérienne de matériel appartenant aux contingents et à l'ONU depuis El Obeid et Port-Soudan afin de résorber l'arriéré actuel et le transport direct, depuis des pays qui fournissent des contingents vers le Darfour, de matériel essentiel appartenant aux contingents;

b) Les frais de transport de matériel appartenant aux contingents dont le déploiement était prévu en 2007/08 et a été reporté à l'exercice 2008/09;

c) Des travaux de construction supplémentaires liés au déploiement du personnel requis, à la suite du retard pris en 2007/08.

56. Ces nouvelles dépenses sont contrebalancées par une diminution des dépenses du fait de la révision du calendrier de déploiement du personnel militaire, de police et civil et par la diminution des dépenses relatives à l'achat de bâtiments préfabriqués, de groupes électrogènes et de véhicules de transport de passagers durant l'exercice en cours, certains achats d'équipement prévus pour 2008/09 ayant été faits en 2007/08.

57. Les dépenses de 647,2 millions de dollars prévues à la rubrique militaires et personnel de police ont été calculées en fonction du calendrier de déploiement révisé qui figure au tableau 1, compte tenu d'abattements pour délais de déploiement de 5 % pour les observateurs militaires et de 20 % pour les contingents, la police des Nations Unies et les unités de police constituées. Les dépenses prévues au titre des frais de transport de marchandises comprennent des dépenses supplémentaires relatives au déploiement de matériel appartenant aux contingents pour des bataillons, compagnies ou unités qui n'ont pas été déployés comme prévu en 2007/08, ainsi que de nouvelles dépenses liées au transport par voie aérienne de matériel essentiel appartenant aux contingents directement depuis certains pays qui fournissent des contingents vers le Darfour.

58. Le montant demandé au titre du personnel civil (168,2 millions de dollars) doit servir à financer les traitements et autres dépenses de personnel pour le personnel recruté sur les plans international et national, les Volontaires des Nations Unies et le personnel temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur les plans international et national. Il a été calculé en fonction du calendrier de déploiement révisé qui figure au tableau 1, compte tenu d'un abattement pour délais de recrutement de 25 % pour l'ensemble du personnel civil. Les dépenses afférentes aux traitements nets, aux contributions du personnel et aux dépenses communes de personnel (pour le personnel recruté sur le plan international), ont été révisées sur la base des dépenses réelles moyennes de l'Opération, par classe, pour l'exercice 2007/08. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, les ressources nécessaires (traitements et contributions du personnel) ont été ajustées afin de tenir compte du barème révisé des traitements pour cette catégorie de personnel ayant pris effet le 1^{er} janvier 2008, sur la base d'un taux de change de 2,10 livres soudanaises pour 1 dollar des États-Unis.

59. Le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles (684,3 millions de dollars) représente principalement les dépenses d'équipement nécessaires pour donner à la MINUAD les moyens d'atteindre les objectifs de déploiement fixés pour le 30 juin 2009 et d'exécuter les travaux de construction planifiés, compte tenu de l'investissement effectué pendant l'exercice 2007/08 et des nouvelles dépenses à venir. Le retard pris dans la passation de marchés et les travaux de construction durant l'exercice précédent ont reporté une partie des dépenses essentielles sur les exercices ultérieurs. On prévoit désormais que les projets de génie civil dont l'achèvement était initialement prévu dans les deux années suivant la création de l'Opération se poursuivront jusqu'à la fin de l'exercice 2009/10.

60. Il s'ensuit que l'essentiel des dépenses opérationnelles prévues se rapporte aux installations et aux infrastructures (266,3 millions de dollars), à savoir les services de construction (136,2 millions de dollars); le carburant pour groupe électrogène (52,5 millions de dollars); l'achat d'équipement divers (33,3 millions de dollars), notamment des locaux préfabriqués, des groupes électrogènes, des installations et infrastructures diverses, du matériel de purification de l'eau, de citernes et des fosses septiques et du mobilier; le remboursement du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents (24,3 millions de dollars); et les services, fournitures et pièces de rechange liés aux installations (20 millions de dollars).

61. Les dépenses prévues au titre des travaux de construction et de l'achat d'équipement connexe correspondent aux ressources nécessaires pour mener à bien le plan à moyen terme décrit aux paragraphes 33 et 34 du présent rapport. En outre, ces prévisions tiennent compte de nouvelles dépenses relatives à la modernisation et à la remise en état des aires de trafic, pistes, voies de circulation et bandes d'atterrissage à Nyala, Al-Fasher et El Geneina, ainsi qu'à la rénovation des zones de stationnement et des terminaux, en vue d'assurer le décollage et l'atterrissage des appareils de l'ONU en toute sécurité. La MINUAD construira également, dans chaque site de déploiement, des hélistations capables de supporter l'atterrissage d'hélicoptères lourdement chargés.

62. En raison du niveau élevé d'insécurité et du manque de logements au Darfour, l'Opération construira des logements pouvant accueillir jusqu'à 60 % de son personnel ayant droit à l'indemnité de subsistance (missions).

63. Les dépenses prévues au titre des services de construction financeront également l'achat de matériaux de construction et l'embauche de 1 500 ouvriers travaillant par roulement, afin que l'Opération puisse réaliser plusieurs projets par ses propres moyens, ainsi que la mise à contribution de l'UNOPS pour des services de construction et de gestion des projets, comme indiqué au paragraphe 15 du présent rapport.

64. En raison de la forte dépendance de l'Opération vis-à-vis des transports aériens, on prévoit des dépenses de 227,3 millions de dollars à la rubrique correspondante. Ce montant représente les coûts associés à la location et à l'exploitation des appareils, aux services des aérodromes, aux redevances d'atterrissage et de manutention au sol, à l'équipement et aux fournitures et à l'assurance responsabilité civile pour les 8 368 heures de vol d'avion et 17 963 heures de vol d'hélicoptère prévues, réparties sur 13 avions et 39 hélicoptères. Ces prévisions tiennent également compte d'un abattement pour délais de déploiement des appareils de 15 %.

65. Les dépenses prévues au titre des transports terrestres, des transmissions, de l'informatique, des services médicaux, du matériel spécial et des fournitures, services et matériel divers, ainsi qu'au titre du personnel fourni par des gouvernements, des consultants, des voyages et des projets à effet rapide, dont le montant total s'élève à 190,6 millions de dollars, correspondent principalement à l'achat prévu du matériel et des services nécessaires pour donner à l'Opération les moyens d'atteindre ses objectifs de déploiement. Ces prévisions ont été ajustées afin de tenir compte de la réduction des remboursements effectués aux pays qui fournissent des contingents au titre du matériel de soutien logistique autonome leur appartenant, du fait de la révision du calendrier de déploiement des contingents et des unités de police constituées. Ces montants concernent également les frais

relatifs au transport par voie aérienne de matériel essentiel appartenant à l'ONU depuis El Obeid et Port-Soudan vers le Darfour.

66. Les ressources demandées pour l'exercice 2008/09 tiennent compte des difficultés que la MINUAD continue de rencontrer dans son environnement opérationnel et des risques que présente encore le déploiement initial de son personnel. Il convient de noter à cet égard que les prévisions de dépenses pour l'exercice en cours qui figurent dans le présent rapport ne dépassent par le crédit ouvert par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/232 B au titre du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice 2008/09, malgré les différentes pressions financières rencontrées sur le terrain.

67. L'Opération continuera de suivre de près l'exécution de son budget au cours de l'exercice 2008/09 et à hiérarchiser ses nouvelles dépenses dans les limites de ces ressources globales.

IV. Décision que l'Assemblée générale devra prendre

68. La décision que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINUAD se présente comme suit :

Mise en recouvrement d'un montant de 649 855 000 dollars au titre du fonctionnement de l'Opération pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, en sus du montant de 849 855 000 dollars déjà mis en recouvrement au titre du fonctionnement de l'Opération pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008 conformément aux dispositions de la résolution 62/232 B de l'Assemblée générale.

Annexe

Dépenses pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Descriptif</i>
Militaires et personnel de police		
Observateurs militaires	1 856,6	Correspond au déploiement d'un effectif moyen de 157 observateurs militaires.
Contingents	109 611,2	Correspond au déploiement d'un effectif moyen de 8 304 militaires. Les montants nécessaires au titre du remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au matériel leur appartenant sont engagés pour la période prenant fin en décembre 2008.
Police des Nations Unies	22 660,4	Correspond au déploiement d'un effectif moyen de 1 769 membres de la police des Nations Unies.
Unités de police constituées	10 603,3	Correspond au déploiement d'un effectif moyen de 150 membres des unités de police constituées. Les montants nécessaires au titre du remboursement des dépenses afférentes aux contingents et au matériel leur appartenant sont engagés pour la période prenant fin en décembre 2008.
Total partiel	144 731,5	
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international	23 970,8	Correspond au déploiement d'un effectif moyen de 591 personnes recrutées sur le plan international.
Personnel recruté sur le plan national	6 512,3	Correspond au déploiement d'un effectif moyen de 1 659 personnes recrutées sur le plan national.
Volontaires des Nations Unies	1 918,5	Correspond au déploiement d'un effectif moyen de 209 Volontaires des Nations Unies.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 015,1	Correspond au déploiement d'un effectif moyen de 22 personnes recrutées sur le plan international et 5 recrutées sur le plan national.
Total partiel	33 416,7	
Dépenses opérationnelles		
Voyages	782,6	Correspond essentiellement à des déplacements liés à des activités autres que la formation, effectués principalement aux fins de consultations politiques.
Installations et infrastructure	77 839,9	Comprend des engagements se chiffrant à 44 millions de dollars au titre des carburants et lubrifiants; 15 millions de dollars au titre du soutien logistique autonome; et 12 millions de dollars au titre de l'achat de locaux préfabriqués.
Transports terrestres	9 339,3	Correspond essentiellement à des engagements se chiffrant à 8 millions de dollars au titre des carburants et lubrifiants.
Transports aériens	128 576,6	Correspond essentiellement à des engagements se chiffrant à 50 millions de dollars au titre des carburants et lubrifiants et 78 millions de dollars au titre de la location et du fonctionnement des appareils (12 millions de dollars pour les avions et 66 millions de dollars pour les hélicoptères).
Transmissions	9 989,5	Correspond essentiellement à des engagements se chiffrant à 6 millions de dollars au titre du soutien logistique autonome et 2 millions de dollars au titre des communications par réseaux commerciaux.
Informatique	4 784,2	Correspond essentiellement à des engagements se chiffrant à 3 millions de dollars au titre des services informatiques et 1 million de dollars au titre des licences, redevances et frais de location afférents aux logiciels.

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Descriptif</i>
Services médicaux	6 046,2	Correspond essentiellement à des engagements au titre du soutien logistique autonome.
Matériel spécial	1 330,0	Correspond essentiellement à des engagements au titre du soutien logistique autonome.
Fournitures, services et matériel divers	12 185,1	Correspond essentiellement à des engagements se chiffrant à 7 millions de dollars au titre des services de détection de mines et à des frais bancaires d'un montant de 4 millions de dollars.
Total partiel	250 873,4	
Total brut	429 021,6	
Recettes provenant des contributions du personnel	3 027,3	
Total net	425 994,3	
